

Fiche de prévention des expositions a certains facteurs de risques professionnels

Entreprise :	Salarié	Unité de travail :
Adresse :	Nom, prénom :	Poste de Travail :
Activité :	Date naissance :	Occupé depuis le
Date réalisation :	Date embauche :	

Contraintes physiques marquées	Risque identifié dans le document unique d'évaluation des risques (DUER)		Mesures de prévention en place			Donnée disponibles objectivant le risque résiduel (résultats de mesurage...)	Evènements particuliers sur la période
	Non	Oui	Organisationnelles	Collectives	Individuelles		
Manutentions manuelles de charges définies à l'art. R.4541-2 .							
Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations							
Vibrations mécaniques mentionnées à l'article R. 4441-1							
Environnement physique agressif							
Agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60, y compris les poussières et les fumées .	Voir la fiche au verso						
Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R.4461-1							
Températures extrêmes							
Le bruit mentionné à l'article R.4432-1							
Rythme de travail							
Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L.3122-29 à L. 3122-31							
Travail en équipes successives alternantes							
Travail répétitif caractérisé Par répétition d'un même geste							

FICHE d' EXPOSITION aux agents chimiques dangereux

Une fiche par sujet et par risque



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xi - Irritant



C - Corrosif



Xn - Nocif

Agents
Sensibilisants
R42-R43...

CMR

Cancérogène : R40 - R45 - R49

Mutagène : R46

Repro-toxique : R60 - R61 - R62 - R63

Date :

Fiche n° :

Nom prénom :

Date naissance :

Entreprise :

Poste de travail :

Risque :

Agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60.

Agent(s) chimique(s) ayant une VLE

Nature des travaux	Caractéristiques des produits Nom, référence logo, R..., FDS....	EXPOSITION	Autres RISQUES / NUISANCES Origine physique, chimique, biologique...	CONTROLE d' EXPOSITION Individuel au poste de travail		Mesures préventives prises* (R.231-56)	Durée & et importance des expositions accidentelles
		Période d'exposition Date début-fin		Date(s)	Résultats		

* Informations nécessaires pour établir l'attestation d'exposition.

Fiche à renvoyer à votre médecin du travail